

# Bois déchiqueté pour la litière des allaitantes

**EARL Caumon : Martory 15600 Leynhac**

**Mai 2012**

**Benoît  
SERRE**

## QUELS OBJECTIFS ?

Sylvain CAUMON est à la tête d'une exploitation agricole diversifiée. Des volailles en vente directe, des arbres fruitiers, de l'accueil à la ferme, puis une production d'une cinquantaine de vaches allaitantes Limousines.

L'exploitation compte 80 ha de SAU dont 7 ha de céréales à paille. Les bâtiments sont uniquement des stabulations libres. Les génisses sont logées sur litière intégrale, tandis que les vaches disposent d'une aire raclée. Chaque année l'éleveur achète 60 tonnes de paille. L'objectif de l'éleveur est de privilégier la ressource locale (18 ha de bois en propriété).



## QUEL CHOIX ?

Depuis quatre ans, le bois est valorisé par la chaudière à plaquettes. Cependant, les branches ont des valeurs plus faibles en chauffage et par ailleurs l'aire raclée de la stabulation est glissante. L'éleveur a fait le choix d'utiliser des plaquettes pour stabiliser le sol et absorber les jus. Cela permet aussi d'obtenir des effluents d'aire raclée sous forme solide qui sont compostés pour obtenir un produit de qualité avec un pH proche de la neutralité.

NB : l'éleveur ne veut plus utiliser de lisier.

Pour l'instant, les plaquettes ne sont pas utilisées en sous-couche dans l'aire paillée parce que la quantité nécessaire serait trop importante par rapport à la ressource. Pour la chaudière, il faut environ 150 MAP chaque année. Afin d'assurer l'avenir, l'éleveur éclaircit les bois mais sans couper à blanc. Les haies pourraient être une ressource importante, mais sur l'exploitation elles sont peu nombreuses. C'est pourquoi, Sylvain, aidé par Sylvie MONIER de la Mission Haie Auvergne, replante des haies brise-vent aux abords des parcelles. Les rendements des cultures sont améliorés et les animaux mieux protégés. Cependant l'éleveur reste conscient qu'une haie ne doit pas gêner la mécanisation des parcelles.

## DESCRIPTIF DES TRAVAUX (140 à 150 MAP de copeaux issus de branches)



***Coupe et mise en tas des branches : trois jours à deux UTH  
Broyage : 4h de rotor***

***L'ensemble des plaquettes est stocké sous abri.***

## QUELLES PERFORMANCES ?

Tous les deux jours, l'exploitant pousse le fumier de l'aire raclée (environ 4 m<sup>3</sup>) dans une fumière couverte. Ensuite, il étale 2 MAP issues de branches et de préférence sans tanin sur l'ensemble de l'aire raclée.

L'aire raclée reste suffisamment propre, donc les animaux ne glissent pas. De plus, ils n'entraînent pas de bouse dans l'aire de couchage.

## QUEL DEROULEMENT ?

Lorsque l'éleveur coupe des branches dans une haie de son exploitation ou d'un voisin, il les transporte toutes longues avec une remorque, afin de les disposer ensemble et en tas de manière à ce que la déchiqueteuse se déplace pour un volume suffisant. Ensuite, dès le broyage, les plaquettes sont transportées dans un hangar pour permettre une bonne fermentation et ainsi obtenir un taux de matière sèche suffisamment élevé.

## QUELLE RENTABILITE ?

### Dépenses pour 150 MAP

**Coupe** : 28h x [1 tracteur avec chargeur (17€/h) + 1 tronçonneuse (5€/h) + 2 UTH (15 €/h)] = **1 456 €**

**Broyage** : 4h x [tracteur + déchiqueteuse + chauffeur (150 €/h)] + 50 € forfait de déplacement = **650 € HT**

**Transport des plaquettes** : 4h x [2 tracteurs et remorques (20 €/h) + 2 UTH (15€/h)] = **280 €**

**Total : 2 386 € soit 15€90 par M<sup>3</sup> = 63 €/tonne équivalent paille**

### Économies

Avec paille : **150** jours x 64,5 UGB x 3 kg de paille/J = **29 tonnes de paille**

Avec plaquettes : **150** jours x 1 MAP/J = 150 MAP

### Pour la même période :

**29 tonnes d'économisé** à plus de 100 €/ tonne soit 2 900 € - 2 386 € = **514 € d'économie**

### Éléments non chiffrables :

- Le temps pour l'agriculteur est valorisé à 15 €/h (non valorisé lorsque les branches sont brûlées)

- L'éleveur s'autorise une surconsommation de plaquettes pour que ce fumier soit très compact et sans écoulement, facilement stockable en andain et compostable sur la dalle de la fumière couverte attenante au bâtiment. Ce fumier correspond aux attentes de l'éleveur et au type de fumière en place.

- La ressource locale est valorisée.

## LEXIQUE ET ÉQUIVALENCE :

**Plaquette** : bois déchiqueté

**Stère** : unité de compte du bois bûche qui représente 1m<sup>3</sup> de bois, vide compris

**UGB** : Unité de Gros Bétail

**UTH** : Unité de Travail Humain

**1 MAP** : 1 mètre cube apparent de plaquettes (350 kg verts et 250 kg secs)

**4 MAP** = 1tonne de paille absorbe environ 1 400 litres d'urine

**1m<sup>3</sup>** équivalent bois rond frais = 1,5 stère = 2,5 MAP

## ET SI C'ÉTAIT A REFAIRE ?

L'éleveur est satisfait par cette technique depuis quatre ans et continue à mettre du bois pour absorber les jus. Il ne souhaite pas diminuer la quantité de paille par vache car son exploitation est conduite en Bio et le fumier constitue le seul fertilisant de l'exploitation.

Plaquette réalisée avec le concours financier de



avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »